

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 14 octobre 2016 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 21 octobre 2016

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2016.**
- 2 – **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE N° 5.**
- 3 – **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / DECISION MODIFICATIVE N° 2.**
- 4 – **CLASSE DE NEIGE 2017 / TARIFS.**
- 5 – **SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES BOURGS-CENTRES / DEMANDE DE SUBVENTION PREAU ASSOCIATIF.**
- 6 – **SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES BOURGS-CENTRES / DEMANDE DE SUBVENTION BATIMENT ECOLE DE MUSIQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE.**
- 7 – **CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE / TAUX DE COTISATION SALARIALE ET PATRONALE.**
- 8 – **CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL.**
- 9 – **OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL / RAJOUT.**
- 10 – **SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DE CREMIEU / RETRAIT COMMUNES DE VILLEMORIEU ET CHOZEAU.**
- 11 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 12 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

- 1 – **FRICHE INDUSTRIELLE CENTRE VILLE / CONVENTION EPORA / ACQUISITION DE PARCELLES.**

L'an deux mille seize, le vendredi 21 octobre, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. MICHALLET, MME BRENIER, MM POMMET, BELMELIANI, MMES BAZ, BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, MM. LAURE, MAZABRARD, ROCHER, MME NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. IMBERDISSE	A	M. PAVIET SALOMON.
	MME CHINCHOLE	A	M. SBAFFE.
	MME MARCHAND	A	MME ROUX.
	M. DURAND	A	M. REYNAUD.
	MME BALLANDRAS	A	M. MAZABRARD.

SECRETARE DE SEANCE : MME BRISSAUD.

Il est proposé au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'examen de deux demandes de dégrèvements sur taxe d'assainissement, présentées par le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu et concernant deux habitants de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du 22 septembre 2016.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 22 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE N° 5.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 5 du budget principal 2016 de la commune, dont les écritures seront les suivantes :

Section d'investissement.

-Compte D.205	+ 11.200 €.
-Compte D.2313	- 11.200 €.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures correspondent à l'acquisition de licences pour le nouvel ordinateur du service culturel (1.200 €), ainsi qu'à la mission de la société XSALTO pour la refonte du site Internet de la commune (10.000 €).

Section de fonctionnement.

-Chapitre D.011	+ 60.000 €.
-Chapitre D.012	+ 130.000 €.
-Chapitre D.022	- 190.000 €.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures correspondent à l'augmentation des charges générales (60.000 €) et des charges de personnel (130.000 €). Les dépenses imprévues sont réduites en conséquence (190.000 €).

Monsieur MAZABRARD demande si ces écritures s'inscrivent dans le budget prévisionnel voté en mars, ce qui lui est confirmé par Monsieur le Maire.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28

Pour : 28

- **3 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / DECISION MODIFICATIVE N° 2.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 2 du budget Eau et Assainissement 2016, dont les écritures seront les suivantes :

Section d'exploitation.

-Compte D.6061	- 25,00 €.
-Compte D.673	+ 25,00 €.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures correspondent à l'annulation d'un titre de recette sur exercice antérieur (annulation taxe d'assainissement).

Section d'investissement.

-Chapitre D.23	+ 500.000 €.
-Chapitre R.16	+ 500.000 €.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures correspondent aux travaux de création d'un réseau d'assainissement séparatif rue de Bourgoin et à leur financement par la réalisation d'un emprunt.

Madame DUGOURD demande à quelle date seront lancés les travaux. Monsieur le Maire lui précise que le chantier devrait débuter en janvier 2017, sachant qu'une réunion est prévue dans les prochains jours avec le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu afin de définir le calendrier exact.

Monsieur le Maire précise également qu'une réunion publique sera organisée en mairie pour informer l'ensemble des riverains concernés et répondre à leurs interrogations. L'accessibilité aux commerces et aux habitations sera bien sur maintenue pendant toute la durée des travaux.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

- **4 – CLASSE DE NEIGE 2017 / TARIFS.**

Madame BRENIER, Adjointe informe le Conseil du départ en classe de neige au centre d'hébergement « Les Coulmes » à Rencurel dans le Vercors, de trois classes de l'école Renoir soit soixante dix neuf élèves, trois enseignants et trois accompagnateurs.

Le coût total du séjour (hors frais de transport) est de 26.076,50 € TTC.

Il est proposé au Conseil de demander aux familles une participation de 105 € par enfant, avec une possibilité de règlement en trois fois (avant le 10 novembre 2016, avant le 10 décembre 2016 et avant le 6 janvier 2017).

Les trois enseignants et les trois accompagnateurs seront rémunérés à hauteur de 115 € nets chacun et une subvention sera demandée au Conseil Départemental de l'Isère pour cette classe de neige.

Monsieur GRIS regrette pour sa part que l'ensemble des écoles de Tignieu Jameyzieu ne bénéficient pas de ce type de sorties scolaires. Monsieur SBAFFE, en sa qualité de directeur d'école lui précise que ces sorties ne sont pas obligatoires et qu'elles dépendent du choix des enseignants de les mettre ou non en place au sein d'une école.

Monsieur PATICHOUD s'associe à l'avis de Monsieur GRIS.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

- **5 – SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES BOURGS-CENTRES / DEMANDE DE SUBVENTION PREAU ASSOCIATIF.**

Monsieur le Maire informe le Conseil du dispositif d'aide mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les communes classées « Bourgs-Centres ».

Ces aides visent à revitaliser et à renforcer l'attractivité de ces secteurs de façon à favoriser le maintien, l'installation ou la relocalisation de services et d'activités économiques et sociales.

Les taux de subvention s'échelonnent de 20 à 40% de la dépense éligible.

Plusieurs domaines d'intervention sont examinés en priorité par la Région pour l'attribution de ces aides et notamment :

- les investissements favorisant l'amélioration des services à la population.
- les aménagements d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique.

- les aménagements de proximité favorisant la pratique du sport et les activités culturelles.
- les projets de rénovation thermique ambitieuse des bâtiments publics.
- les projets de valorisation du patrimoine bâti présentant un intérêt architectural certain.
- les investissements liés à l'attractivité et au développement économique du territoire.
- les projets favorisant les modes doux de transport au quotidien.

Monsieur le Maire précise que les subventions attribuées ont une durée de validité de trois ans à compter de la date de notification de leur attribution et propose de présenter le dossier de subvention suivant :

-réalisation d'un préau associatif sur l'espace Letrat.

Il précise également que ce projet a été inscrit en section d'investissement du budget primitif 2016 de la commune.

Monsieur REYNAUD rappelle, en sa qualité de Conseiller Régional, le dispositif d'aide précité et insiste sur l'absolue nécessité de préciser dans la délibération de demande de subvention, que le projet a été affecté en section d'investissement du budget communal.

Monsieur MAZABRARD précise pour sa part que la règle d'attribution des subventions prévoit que les travaux ne doivent pas avoir commencés avant celle-ci. Or, le dispositif de la Région prévoit le contraire. Monsieur REYNAUD lui confirme cette dérogation à la règle précitée qui résulte du retard induit par les dernières élections régionales dans la mise en place de ce dispositif.

Monsieur le Maire, en réponse à une question de Monsieur PATICHOUD rappelle qu'une aide de 15.000 € a été attribuée à ce projet de préau associatif au titre de la réserve parlementaire de Monsieur CHIRON.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

- **6 – SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES BOURGS-CENTRES / DEMANDE DE SUBVENTION BATIMENT ECOLE DE MUSIQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE.**

Au même titre que pour le point précédent de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de présenter le dossier de subvention suivant :

-réalisation d'un bâtiment pour l'école de musique et le nouveau restaurant scolaire.

Il précise également que ce projet a été inscrit en section d'investissement du budget primitif 2016 de la commune.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

- **7 – CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE / TAUX DE COTISATION SALARIALE ET PATRONALE.**

Madame BRENIER, Adjointe en charge des Ressources Humaines rappelle au Conseil que depuis plusieurs années le Personnel Communal bénéficie d'un contrat de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'arrêts maladie prolongés.

Ce contrat souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale impose une cotisation appliquée sur le traitement de base de chaque adhérent.

A ce jour, ce taux est de 2,38 % réparti à hauteur de 1,65 % pour l'agent et de 0,73 % pour la collectivité employeur.

La Mutuelle nous a informés d'une augmentation de cette cotisation qui sera désormais fixée à 2,64% à compter du 1^{er} janvier 2017.

Madame BRENIER propose de répartir comme suit ce nouveau taux :

-Part salariale	1,78 %.
-Part employeur	0,86 %.

Monsieur CASTOR souhaite savoir si la commune peut prendre à sa charge un taux plus important en sa qualité d'employeur. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, mais rappelle que ce contrat est surtout favorable à l'agent adhérent qui bénéficie d'un maintien de salaire au-delà des 90 jours de maladie ordinaire.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 27 Abstention : 01

- **8 – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL.**

Madame BRENIER Adjointe en charge des Ressources Humaines propose au Conseil de créer un poste de Technicien Territorial suite à la réussite de l'agent concerné au concours externe correspondant (spécialité « Ingénierie, informatique et système d'information »).

Madame BRENIER précise que la liste des candidats admis à ce concours a été établie par le jury en date du 26 septembre 2016.

Elle propose que le poste soit créé à la date du 1^{er} octobre 2016 et, dans le même temps, que soit supprimé le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe précédemment occupé par cet agent.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote après avoir présenté ses félicitations à l'agent concerné.

Votants : 28 Pour : 28

- **9 – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL / RAJOUT.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les établissements qui exercent un commerce de détail peuvent, sur décision du Maire, supprimer le repos dominical de leur personnel pendant un nombre limité de dimanche dans l'année.

A ce jour, la liste établie pour la commune de Tignieu Jameyzieu comporte six dimanches travaillés, suite à la délibération du 8 juillet 2016.

Conformément à l'article L.3132-26 du Code du Travail :

- le nombre de dimanche travaillé ne peut excéder douze par an.
- la liste est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.
- lorsque le nombre de dimanche excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme du Conseil municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter un dimanche supplémentaire à la liste actuelle, portant ainsi à sept le nombre de dimanches travaillés sur le territoire communal pour les commerces de détail.

Madame NIZOT rappelle la position qu'elle avait prise lors du vote du 8 juillet dernier, à savoir son opposition à l'augmentation des ouvertures du dimanche pour ce type de commerces. Elle attire également l'attention du Conseil sur les nuisances que ces ouvertures occasionnent aux riverains des commerces concernés.

Monsieur MAZABRARD craint pour sa part une évasion commerciale vers le futur « Village de Marques » qui va se réaliser sur le secteur de Bourgoin Jallieu ; évasion commerciale qui sera synonyme de chômage.

Monsieur BELMELIANI regrette quant à lui que ce ne soit pas le législateur qui prenne de telles décisions, en lieu et place de la commune. En conséquence, il s'abstiendra lors du vote.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 18 Contre : 01 Abstention : 09

- **10 – SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DE CREMIEU / RETRAIT DES COMMUNES DE VILLEMOIRIEU ET CHOZEAU.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les communes de Villemoirieu et de Chozeau sollicitent leur retrait du « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) », confié au Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu par délibération du 19 juillet 2006.

Ces deux communes souhaitent adhérer au Syndicat Mixte du Girondan pour lui transférer la compétence « Assainissement non collectif ». Monsieur POMMET précise que le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu est d'accord pour ce retrait.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

- **1 – FRICHE INDUSTRIELLE CENTRE VILLE / CONVENTION EPORA / ACQUISITION DE PARCELLES.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 8 juillet 2016 approuvant le projet de convention opérationnelle entre la commune et l'EPORA, pour la requalification de l'ancienne usine de tissage située en centre-ville.

Conformément à ses engagements, l'EPORA a négocié l'acquisition de plusieurs tènements situés dans le périmètre concerné par cette opération. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des terrains appartenant à la SCI2M, à savoir :

- parcelle AP n° 586 d'une superficie de 872 m².
- parcelle AP n° 407 d'une superficie de 127 m².
- parcelle AP n° 409 d'une superficie de 1.078 m² pour 1/5^{ème} (indivision).

Il est proposé au Conseil d'autoriser l'EPORA à acquérir ces parcelles de terrain, étant ici précisé que la commune s'est engagée à les racheter selon les conditions prévues dans la convention opérationnelle précitée (article 12).

Monsieur MAZABRARD s'interroge sur l'utilité de délibérer à nouveau sur ce dossier qui a déjà été validé lors de la séance du 8 juillet 2016. Par ailleurs, il souhaite connaître le prix d'achat de ces terrains et s'il a été fixé avant ou après l'étude de sols. Monsieur le Maire lui répond ne pas connaître le prix de vente des parcelles concernées et précise que le service des Domaines a été préalablement consulté par l'EPORA. Dès qu'il en aura connaissance, une information sera faite lors d'un prochain Conseil municipal.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

POINTS SUPPLEMENTAIRES

1 – DEMANDE DE DEGREVEMENT SUR TAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire présente au Conseil deux demandes de dégrèvement de taxe communale d'assainissement concernant des particuliers résidant sur la commune.

La première demande concerne une facture du Syndicat des Eaux établie sur une consommation de 444 m³.

Monsieur le Maire propose au Conseil que la commune applique une réduction sur la facture concernée au titre de la taxe communale d'assainissement, sachant que la consommation annuelle estimée de ce particulier basée sur les consommations des trois dernières années est de 119 m³.

De ce fait, il est demandé au Conseil de retenir une consommation de 131 m³ pour l'application de la taxe communale d'assainissement (pénalité de 10% rajoutée à la consommation moyenne).

Monsieur PATICHOUD craint que de telles décisions n'incitent des particuliers à utiliser la même procédure pour ne pas payer. Monsieur le Maire lui précise que le dégrèvement ne concerne que la part « assainissement », mais que les particuliers doivent toujours payer la part « eau ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

La seconde demande concerne une facture du Syndicat des Eaux établie sur une consommation de 350 m³.

Monsieur le Maire propose au Conseil que la commune applique une réduction sur la facture concernée au titre de la taxe communale d'assainissement, sachant que la consommation annuelle estimée de ce particulier basée sur les consommations des trois dernières années est de 67 m³.

De ce fait, il est demandé au Conseil de retenir une consommation de 74 m³ pour l'application de la taxe communale d'assainissement (pénalité de 10% rajoutée à la consommation moyenne).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

SPORTS (Florian CASTOR).

-Réunion le 6 octobre avec associations pour préparation du calendrier des Fêtes 2017.
Remerciements aux services pour leur implication.

CONSEIL DE QUARTIERS (Mohamed BELMELIANI).

-Trois réunions se sont tenues (Village, Jameyzieu, Plaine), avec une bonne participation des habitants inscrits. Plusieurs thèmes sont abordés indifféremment dans chacun des quartiers (sécurité routière, environnement, communication informations municipales).

CULTURE (Philippe REYNAUD).

-Le Renc'Art Musique a été un spectacle de grande qualité, avec notamment une opérette.
Félicitations aux organisateurs.

ENVIRONNEMENT (Nicolas GRIS).

-La journée « Nettoyons la Nature » s'est déroulée le 24 septembre dernier, avec la présence de plus de 50 personnes (adultes et enfants).

SYNDICAT DE LA BOURBRE (Nicolas GRIS).

-Le plan PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations) a été adopté pour les six années à venir.

SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DE CREMIEU (Gilbert POMMET).

-Une réunion se tiendra le 2 novembre prochain en Sous-préfecture de La Tour du Pin pour gérer le dossier contentieux relatif à la pollution de la nappe phréatique par un agriculteur. Il sera notamment question du coût financier d'évacuation de plus de 5.000 m3 de terres polluées.

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE (André PAVIET SALOMON).

-L'assemblée générale s'est tenue le 12 octobre à Tignieu Jameyzieu. La question de la sécurisation des déchetteries a notamment été évoquée.

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-Le coût de la révision du Plan Local d'Urbanisme est de 107.000 € TTC.
-Le coût des études pour l'éco-quartier est de 170.000 € TTC.
-L'emprunt de 500.000 € prévu au budget primitif 2016 de la commune sera réalisé auprès du Crédit Agricole Centre Est (taux fixe de 1,36%, échéances trimestrielles constantes, durée de 25 ans).

FIN DES DEBATS : 20 heures 37.